



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 12/09/2024
Reçu en préfecture le 12/09/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240909-D_2024_7_11-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_7_11

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 03 Septembre 2024

Présents : 27

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Délibération autorisant
le Président à solliciter les
subventions dans le cadre du
renouvellement de la flotte de
VAE**

Pouvoirs :

Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur MANIFACIER Christian a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Jean-Paul
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Daniel Noël, Vice-président expose que par délibération du 17 juin dernier, le Conseil communautaire avait autorisé le Président à rechercher des subventions en vue de renouveler et renforcer la flotte de VAE en location gérée par la Communauté de communes.

En effet, la Communauté de communes s'est dotée depuis 2017 d'une flotte de VAE qu'elle loue en priorité à des personnes en situation de précarité ou sans solution de mobilité (location à partir de 16 ans). À ce jour 31 vélos sont loués au prix de 1€/jour.

Les objectifs de cette opération sont de renouveler et d'augmenter la flotte de vélos vieillissante par des VAE plus performants. Cela permettrait également de limiter les frais de maintenance.

La dépense éligible maximum auprès des financeurs est de 50 000€ HT.

Les subventions possibles sont de 25 000€ HT (50%) de la Région via la Convention de coopération en matière de mobilité et 15 000€ HT (30%) auprès de l'État dans le cadre du Programme Local de Solidarité. Le reste à charge de la Communauté de communes serait donc de 10 000€ HT (20%), en investissement.

Il convient d'autoriser le Président à solliciter les subventions, à procéder à la consultation et l'attribution du marché.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'AUTORISER le Président à solliciter la Région Auvergne - Rhône-Alpes à hauteur de 25 000 € pour le projet d'acquisition de VAE dans le cadre de la convention mobilité,

D'AUTORISER le Président à solliciter l'Etat à hauteur de 15 000 € pour le projet d'acquisition de VAE dans le cadre du Pacte Local de Solidarité,

D'AUTORISER le Président à lancer la consultation d'achat des VAE en anticipation des demandes de subventions,

DE DESIGNER le Président Joël Fournier et le Vice-président Daniel Noël pour suivre ce projet.

D'AUTORISER le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240909-D_2024_7_11-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 09/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le